



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 6 juin 2018

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie par télé-conférence le 6 juin 2018 en présence de :

- M. Denis BAVARD, membre associé titulaire
- M. Benoît LAIGNEL, membre associé titulaire
- M. Michel VUILLOT, membre permanent titulaire, assurant les fonctions de Président.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 8 juillet 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, de déléguer à :

- Mme Marie-Anne BELIN, membre permanent, sa compétence à statuer sur la décision, après examen au cas par cas, relative au projet n° 2633 de mise en compatibilité du PLU de la commune de Cléon (pour le 25 juillet 2018)
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent, sa compétence à statuer sur la décision, après examen au cas par cas, relative au projet n°2634 de zonage d'assainissement des communes de Crasville, Morsalines, Saint Vaast la Hougue, Montfarville et La Pernelle (Communauté d'agglomération Le Cotentin) (pour le 25 juillet 2018)
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent, sa compétence à statuer sur la décision, après examen au cas par cas, relative au projet (n° en cours) de zonage d'assainissement de la commune de Notre-Dame-du-Hamel (pour le 25 juillet 2018).

Pour la mission régionale
d'autorité environnementale de Normandie,

Michel VUILLOT